

Le ministère des Solidarités et de la Santé et l'ARS mettent à votre disposition un document de 56 pages intitulé :

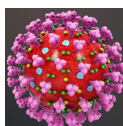
[Lignes directrices pour la prise en charge en ville des patients symptomatiques en phase épidémique de Covid-19](#) (Version du 20/03/2020)

Au sommaire :

1. Identification, diagnostic et orientation des patients atteints
2. Suivi des patients en ville des patients suspects du coronavirus
3. Dispositifs de prise en charge des patients sans médecin traitant et situations équivalentes

Les annexes :

- **Annexe 1** : Orientations pour l'organisation des cabinets de ville en phase épidémique
- **Annexe 2** : Lignes directrices de la (télé) consultation et de l'interrogatoire d'un patient « cas possible » présentant une infection respiratoire dans un contexte d'épidémie à COVID-19
- **Annexe 3** : Suivi en téléconsultation d'un patient présentant une infection respiratoire à COVID-19
- **Annexe 4** : Suivi à domicile par un IDE
- **Annexe 5** : Prise en charge en hospitalisation à domicile (HAD)
- **Annexe 6** : Dispositif d'orientation des patients sans médecin traitant ou dont le médecin traitant n'est pas disponible
- **Annexe 7** : Cadre juridique et financier de la réquisition
- **Annexe 8** : Exemple de consignes à donner aux patients pris en charge à domicile
- **Annexe 9** : Consignes d'hygiène à destination des patients pour affichage en salle d'attente
- **Annexe 10** : Consignes d'hygiène du cabinet médical
- **Annexe 11** : Consignes arrêt de travail
- **Annexe 12** : Connaître le virus : SARS-CoV (en cours d'élaboration)



Consultez aussi ces fiches

- **FICHE Professionnels de santé** (50 pages) (version du 4/04/2020)

[Prise en charge en ville par les médecins de ville des patients symptomatiques en phase épidémique de Covid-19](#)

- **FICHE ARS** (4 pages) (version du 18/03/2020)

[Recommandations aux professionnels de santé en charge des prélèvements de dépistage par RT-PCR](#)

- **FICHE Professionnels de santé** (3 pages) (version du 18/03/2020)

[Recommandations aux professionnels de santé en charge des prélèvements de dépistage par RT-PCR](#)

- [Lignes directrices pour la prise en charge par le SAMU-Centre 15 des appels Covid-19 en lien avec la ville](#)

- [Continuité des activités des structures de prévention et de prise en charge qui accueillent du public \(Structures concernées : CEGIDD, CLAT, Centres de vaccination, CSAPA, CAARUD\)](#)

- FICHE Médecins (version du 9/04/2020)

[Recours à la téléconsultation dans le cadre de l'épidémie de Coronavirus \(COVID-19\)](#)

- FICHE Patients (version du 18/03/2020)

[Recours à la téléconsultation dans le cadre de l'épidémie de Coronavirus \(COVID-19\)](#)



URPS Médecins Libéraux Auvergne-Rhône-Alpes

20, rue Barrier 69006 LYON ~ Tél. : 04 72 74 02 75

24, allée Évariste Galois 63170 AUBIÈRE ~ Tél. : 04 73 27 77 44

www.urps-med-aura.fr ~ urps@urps-med-aura.fr